Paraît chaque mois
Abonnement annuel:
160 francs suisses
Fascicule mensuel:
16 francs suisses

103e année – N° 2
Février 1990

Le Droit d'auteur

Revue mensuelle de
l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI)

Sommaire

NOTIFICATIONS RELATIVES AUX TRAITÉS

Traité sur l'enregistrement international des oeuvres audiovisuelles: Etats signataires 59

CORRESPONDANCE

Lettre de la République fédérale d'Allemagne (*première partie*), par *Adolf Dietz* 60

CALENDRIER DES RÉUNIONS 94

LOIS ET TRAITÉS DE DROIT D'AUTEUR ET DE DROITS VOISINS

(ENCART)

Note de l'éditeur

IRLANDE

Loi de 1987 portant modification de la loi sur le droit d'auteur (n° 24, du 11 décembre 1987) . . . . . Texte 1–01

Décret de 1988 sur le droit d'auteur (République d'Indonésie) (n° 155, du 30 juin 1988) . . . . . Texte 2–01

ROYAUME-UNI

Ordonnance (n° 1) de 1989 relative à l'entrée en vigueur de la loi de 1988 sur le droit d'auteur, les dessins et modèles et les brevets (n° 816, du 9 mai 1989) . . . . . Texte 8–01

Ordonnance (n° 2) de 1989 relative à l'entrée en vigueur de la loi de 1988 sur le droit d'auteur, les dessins et modèles et les brevets (n° 955, du 9 juin 1989) . . . . . Texte 8–02

Ordonnance de 1989 sur le droit d'auteur (application à d'autres pays) (n° 988, du 13 juin 1989) . . . . . Texte 9–01

Ordonnance de 1989 sur le droit d'auteur (organisations internationales) (n° 989, du 13 juin 1989) . . . . . Texte 10–01

Règlement de 1989 sur le droit d'auteur (copies établies par les bibliothécaires et les archivistes) (n° 1009, du 13 juin 1989) . . . . . Texte 11–01

TRINITÉ-ET-TOBAGO

Ordonnance de 1989 sur le droit d'auteur (conventions et orgaoisations internationales) (du 17 mai 1989) . . . . . Texte 2–01

© OMPI 1990

La reproduction des notes et rapports officiels, des articles ainsi que des traductions de textes législatifs et conventionnels, publiés dans la présente revue, n'est autorisée qu'avec l'accord préalable de l'OMPI.

ISSN 0012-6365

Notifications relatives aux traités

Traité sur l'enregistrement international des oeuvres audiovisuelles

Etats signataires

Au terme de la période pendant laquelle il était ouvert à la signature (soit au 31 décembre 1989), les Etats indiqués ci-après avaient signé le Traité sur l'enregistrement international des oeuvres audiovisuelles, adopté à Genève le 18 avril 1989.

- Autriche, Burkina Faso, Chili, Etats-Unis d'Amérique, France, Guinée, Hongrie, Inde, le 20 avril 1989;
- Philippines, le 25 avril 1989; Sénégal, le 2 mai 1989; Egypte, le 3 mai 1989; Mexique, le 6 juillet 1989; Brésil, le 7 décembre 1989; Canada, le 21 décembre 1989; Grèce, Pologne et Yougoslavie, le 29 décembre 1989.

(Total : 17 Etats)

Selon l'article 11.1)i) du traité, tout Etat qui l'a signé peut devenir partie au traité s'il dépose un instrument de ratification, d'acceptation ou d'approbation du traité. Selon l'article 11.1)ii) du traité, tout Etat membre de l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI) qui n'a pas signé le traité peut devenir partie à celui-ci s'il dépose un instrument d'adhésion au traité.

Les instruments de ratification, d'acceptation, d'approbation ou d'adhésion sont déposés auprès du Directeur général de l'OMPI.

Notification IRAW n° 1, du 17 janvier 1990.

Correspondance

Lettre de la République fédérale d'Allemagne

L'évolution du droit d'auteur entre 1984 et le début de 1989

Adolf DIETZ*

(Première partie)

Calendrier des réunions

Réunions de l'OMPI

(Cette liste ne contient pas nécessairement toutes les réunions de l'OMPI et les dates peuvent faire l'objet de modifications.)

1990

12–16 mars (Genève)

Groupe de travail sur l'application du Protocole de Madrid de 1989 (première session)

Le groupe de travail examinera le projet d'un nouveau règlement d'exécution de l'Acte de Stockholm de l'Arrangement de Madrid concernant l'enregistrement international des marques et du protocole (adopté à Madrid en juin 1989) relatif audit arrangement et proposera d'autres mesures rendues nécessaires par la coexistence de l'Arrangement de Madrid (Stockholm) et dudit protocole.
Invitations : Etats membres de l'Union de Madrid, Etats ayant signé le protocole ou y ayant adhéré, Grèce, Irlande, Communautés européennes et, en qualité d'observateurs, autres Etats membres de l'Union de Paris ayant exprimé leur désir de faire partie du groupe de travail en cette qualité ainsi que certaines organisations non gouvernementales.

28 mai – 1er juin (Genève)

Comité d'experts sur la protection internationale des indications de provenance et des appellations d'origine

Le comité conseillera le Bureau international de l'OMPI au sujet de la conclusion éventuelle d'un nouveau traité sur la protection internationale des indications de provenance et des appellations d'origine ou de la révision éventuelle de l'Arrangement de Lisbonne concernant la protection des appellations d'origine et leur enregistrement international ainsi qu'au sujet de la possibilité de développer le recours aux services d'enregistrement prévus par cet arrangement.
Invitations : Etats membres de l'Union de Paris et, en qualité d'observateurs, certaines organisations.

5–8 juin (Genève)

Réunion consultative de pays en développement sur l'harmonisation des législations sur les brevets

Cette réunion consultative étudiera, en s'appuyant sur des documents de travail établis par le Bureau international de l'OMPI, des questions présentant un intérêt particulier pour les pays en développement en rapport avec l'élaboration d'un traité sur l'harmonisation de certaines dispositions des législations protégeant les inventions.
Invitations : pays en développement membres de l'Union de Paris ou de l'OMPI.

11–22 juin (Genève)

Comité d'experts sur l'harmonisation de certaines dispositions des législations protégeant les inventions (huitième session)

Le comité continuera d'examiner un projet de traité sur l'harmonisation de certaines dispositions des législations protégeant les inventions.
Invitations : Etats membres de l'Union de Paris et, en qualité d'observateurs, Etats membres de l'OMPI qui ne sont pas membres de l'Union de Paris ainsi que certaines organisations.

11–22 juin (Genève)

Réunion préparatoire à la conférence diplomatique pour l'adoption d'un traité d'harmonisation des législations sur les brevets

La réunion préparatoire sera chargée de préparer l'organisation de la conférence diplomatique qui négociera et adoptera un nouveau traité sur l'harmonisation des législations sur les brevets. En particulier, la réunion préparatoire établira le projet de règlement intérieur de la conférence diplomatique et déterminera les Etats et les organisations intergouvernementales et non gouvernementales qui devraient être invités à la conférence diplomatique et en quelle qualité.
Invitations : Etats membres de l'Union de Paris.

25–29 juin (Genève)

Comité d'experts sur l'harmonisation des législations protégeant les marques (deuxième session)

Le comité continuera d'examiner certaines dispositions d'un projet de traité sur l'harmonisation des législations protégeant les marques.
Invitations : Etats membres de l'Union de Paris, Communautés européennes et, en qualité d'observateurs, Etats membres de l'OMPI qui ne sont pas membres de l'Union de Paris ainsi que certaines organisations.

2–6 juillet (Genève)

Comité des questions administratives et juridiques du PCT (troisième session)

Le comité examinera des propositions de modification du règlement d'exécution du Traité de coopération en matière de brevets (PCT), notamment en relation avec la procédure régie par le chapitre II du PCT.
Invitations : Etats membres de l'Union du PCT et, en qualité d'observateurs, Etats membres de l'Union de Paris qui ne sont pas membres de l'Union du PCT ainsi que certaines organisations.

2–13 juillet (Genève)

Comité d'experts sur les dispositions types de législation dans le domaine du droit d'auteur (troisième session)

Le comité continuera d'examiner des normes proposées dans le domaine des oeuvres littéraires et artistiques pour les législations nationales sur la base de la Convention de Berne pour la protection des oeuvres littéraires et artistiques.
Invitations : Etats membres de l'Union de Berne ou de l'OMPI et, en qualité d'observateurs, certaines organisations.

24 septembre – 2 octobre (Genève)

Organes directeurs de l'OMPI et des nnions administrées par l'OMPI (vingt et unième série de réunions)

Certains des organes directeurs se réuniront en session ordinaire, d'autres en session extraordinaire.
Invitations : en qualité de membres ou d'observateurs (selon l'organe considéré), Etats membres de l'OMPI ou des unions et, en qualité d'observateurs, autres Etats ainsi que certaines organisations.

15–26 octobre (Genève)

Comité d'experts institué par l'Arrangement de Nice (seizième session)

Le comité achèvera la cinquième révision de la classification établie en vertu de l'Arrangement de Nice concernant la classification internationale des produits et des services aux fins de l'enregistrement des marques.
Invitations : Etats membres de l'Union de Nice et, en qualité d'observateurs, Etats membres de l'Union de Paris qui ne sont pas membres de l'Union de Nice ainsi que certaines organisations.

29 octobre – 2 novembre (Genève)

Comité d'experts sur un protocole relatif à la Convention de Berne (première session)

Le comité examinera s'il convient d'entreprendre l'élaboration d'un protocole relatif à la Convention de Berne pour la protection des oeuvres littéraires et artistiques et, dans l'affirmative, quelle devrait être la teneur de ce texte.
Invitations : Etats membres de l'Union de Berne et, en qualité d'observateurs, Etats membres de l'OMPI qui ne sont pas membres de l'Union de Berne ainsi que certaines organisations.

29 octobre – 2 novembre (Genève)

Groupe de travail sur la révision éventuelle de l'Arrangement de La Haye (première session)

Ce groupe de travail examinera les possibilités de réviser l'Arrangement de La Haye concernant le dépôt international des dessins et modèles industriels, ou d'y ajouter un protocole, afin d'assouplir encore le système de la Haye, et étudiera d'autres mesures visant à encourager les Etats qui n'y sont pas encore parties à adhérer à cet arrangement et à en faciliter l'utilisation par les déposants.
Invitations : Etats membres de l'Union de La Haye et, en qualité d'observateurs, Etats membres de l'Union de Paris qui ne sont pas membres de l'Union de La Haye ainsi que certaines organisations.

***5–9 novembre (Genève)**

Comité d'experts sur des mesures de lutte contre la contrefaçon et la piraterie (deuxième session)

Le comité continuera d'examiner un projet de dispositions types de législation nationale sur la protection contre la contrefaçon et la piraterie.
Invitations : Etats membres de l'Organisation des Nations Unies ou des institutions spécialisées et, en qualité d'observateurs, certaines organisations.

***19–23 novembre (Genève)**

Comité d'experts sur le règlement des différends entre Etats en matière de propriété intellectuelle (deuxième session)

Le comité poursuivra les travaux entrepris à sa première session (19–23 février 1990).
Invitations : Etats membres de l'Union de Paris, de l'Union de Berne ou de l'OMPI ou parties au Traité de Nairobi et, en qualité d'observateurs, certaines organisations.

* Dates risquant tout particulièrement d'être modifiées.

26–30 novembre (Genève)

Groupe de travail sur l'application du Protocole de Madrid de 1989 (deuxième session)

Le groupe de travail poursuivra les travaux entrepris à sa première session (12–16 mars 1990).
Invitations : Etats membres de l'Union de Madrid, Etats ayant signé le protocole ou y ayant adhéré, Grèce, Irlande, Communautés européennes et, en qualité d'observateurs, autres Etats membres de l'Union de Paris ayant exprimé leur désir de faire partie du groupe de travail en cette qualité ainsi que certaines organisations non gouvernementales.

10–14 décembre (Genève)

Comité des questions administratives et juridiques du PCT (quatrième session)

Le comité poursuivra les travaux entrepris à sa troisième session (2–6 juillet 1990).
Invitations : Etats membres de l'Union du PCT et, en qualité d'observateurs, Etats membres de l'Union de Paris qui ne sont pas membres de l'Union du PCT ainsi que certaines organisations.

1991

28–30 janvier (Genève)

Réunion(s) d'information sur la révision de la Convention de Paris

Une réunion d'information des pays en développement membres de l'Union de Paris et de la Chine et, si le désir en est exprimé, des réunions d'information de tout autre groupe de pays membres de l'Union de Paris se tiendront en vue de procéder à un échange de vues sur les nouvelles propositions d'amendement qui auront été élaborées par le directeur général de l'OMPI pour les articles de la Convention de Paris pour la protection de la propriété industrielle dont la révision est à l'examen.
Invitations : voir le paragraphe précédent.

31 janvier et 1er février (Genève)

Assemblée de l'Union de Paris (quinzième session)

L'assemblée définira les étapes ultérieures de la procédure à suivre concernant la révision de la Convention de Paris et prendra connaissance des propositions susmentionnées du directeur général de l'OMPI. Elle décidera aussi de la composition d'une réunion préparatoire qui se tiendra au cours du premier semestre de 1991.
Invitations : Etats membres de l'Union de Paris et, en qualité d'observateurs, Etats membres de l'OMPI qui ne sont pas membres de l'Union de Paris ainsi que certaines organisations.

***3–28 juin**

Conférence diplomatique pour l'adoption d'un traité d'harmonisation des législations sur les brevets

Cette conférence diplomatique négociera et adoptera un traité d'harmonisation des législations sur les brevets, destiné à compléter la Convention de Paris en ce qui concerne les brevets.
Invitations : feront l'objet d'une décision de la réunion préparatoire devant se tenir du 11 au 22 juin 1990 (voir plus haut).

23 septembre – 2 octobre (Genève)

Organes directeurs de l'OMPI et des unions administrées par l'OMPI (vingt-deuxième série de réunions)

Tous les organes directeurs de l'OMPI et des unions administrées par l'OMPI se réunissent en sessions ordinaires une fois tous les deux ans, les années impaires.
Lors des sessions de 1991, les organes directeurs auront entre autres à passer en revue et à évaluer les activités menées depuis juillet 1990 ainsi qu'à examiner et à adopter le projet de programme et de budget pour l'exercice biennal 1992–1993.
Invitations : Etats membres de l'OMPI ou des unions, et en qualité d'observateurs, autres Etats membres de l'Organisation des Nations Unies ainsi que certaines organisations.

***18 novembre – 6 décembre**

Conférence diplomatique de révision de la Convention de Paris pour la protection de la propriété industrielle (cinquième session)

La conférence diplomatique négociera et adoptera un nouvel acte de la Convention de Paris.
Invitations : Etats membres de l'Union de Paris et, sans droit de vote, Etats membres de l'OMPI ou de l'Organisation des Nations Unies qui ne sont pas membres de l'Union de Paris ainsi que, en qualité d'observateurs, certaines organisations.

* Dates risquant tout particulièrement d'être modifiées.

Réunions de l'UPOV

(Cette liste ne contient pas nécessairement toutes les réunions de l'UPOV et les dates peuvent faire l'objet de modifications.)

1990

23–27 avril (matin) (Genève)	**Première réunion préparatoire à la révision de la Convention UPOV** *Invitations :* Etats membres de l'UPOV.
27 avril (après-midi) (Genève)	**Comité consultatif (quarante et unième session)** Le comité examinera principalement les résultats de la première réunion préparatoire à la révision de la Convention UPOV. *Invitations :* Etats membres de l'UPOV.
25–29 juin (Genève)	**Deuxième réunion préparatoire à la révision de la Convention UPOV** *Invitations :* Etats membres de l'UPOV.
15 et 16 octobre (Genève)	**Troisième réunion préparatoire à la révision de la Convention UPOV** *Invitations :* Etats membres de l'UPOV.
17 octobre (Genève)	**Comité consultatif (quarante-deuxième session)** Le comité préparera la vingt-quatrième session ordinaire du Conseil. *Invitations :* Etats membres de l'UPOV.
18 et 19 octobre (Genève)	**Conseil (vingt-quatrième session ordinaire)** Le Conseil examinera les rapports sur les activités de l'UPOV en 1989 et durant la première partie de 1990 et approuvera des documents destinés à la Conférence diplomatique de révision de la Convention UPOV. *Invitations :* Etats membres de l'UPOV et, en qualité d'observateurs, certains Etats non membres et organisations intergouvernementales.

Autres réunions en matière de droit d'auteur et/ou de droits voisins

Organisations non gouvernementales

1990

11–13 avril (Paris)	Union internationale des éditeurs (UIE) : Symposium de droit d'auteur
8–11 mai (Washington)	Foundation for a Creative America : Bicentenaire de la promulgation des lois sur les brevets et le droit d'auteur des Etats-Unis
13–17 mai (Beetsterzwaag, Pays-Bas)	Confédération internationale des sociétés d'auteurs et compositeurs (CISAC) : Commission juridique et de législation
28–30 mai (Helsinki)	Association littéraire et artistique (ALAI) : Journées d'étude
27 et 28 septembre (Bruxelles)	Fédération internationale des organismes gérant les droits de reproduction (IFRRO) : Assemblée générale annuelle
8–14 octobre (Budapest)	Confédération internationale des sociétés d'auteurs et compositeurs (CISAC) : Congrès